



RAPPORT ANNUEL 2023

ÉDITORIAL



Stéphane RIVIÈRE
Président



Bernard GUYOT
Vice-Président

L'année 2023 fut très dynamique pour l'ANFA en matière de développement de ses activités et services, dans un contexte professionnel toujours mouvant et incertain.

Depuis 2020, l'ANFA se centre sur le déploiement de dispositifs relevant de la politique de formation de la branche des services de l'automobile.

Grâce à la taxe fiscale, l'ANFA est chargée de :

- Animer l'Observatoire des métiers des services de l'automobile (OPMQ de la branche), et ainsi apporter une expertise dans le cadre du développement de la GPEC (Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences) de la branche,
- Participer à la mise à jour du Répertoire National des Qualifications des Services Automobiles (RNQSA),
- Proposer et élaborer des certifications pour le compte de la Commission Paritaire Nationale (CPN), et ainsi mettre à jour le Répertoire National des Certifications des Services Automobiles (RNCSA),
- Proposer une ingénierie des dispositifs de formation professionnelle,
- Développer la formation initiale et particulièrement l'apprentissage, via notamment les réseaux des CFA Pilotes et Associés,
- Assurer la promotion des métiers,
- Assurer la gestion de la SCI des Services de l'Automobile et de la Mobilité.

La création ou la mise à jour de qualifications et de certifications a été particulièrement dense en 2023 afin d'accompagner l'ensemble des secteurs dans les mutations qu'ils traversent avec une grande résilience.

Dans le cadre de la promotion des métiers, l'ANFA a été le bras armé de la branche afin de créer et déployer une grande campagne de communication sur la diversité et l'utilité des métiers de la branche. La campagne « Un monde à faire tourner » a fait l'objet d'un important cofinancement de l'OPCO Mobilités. Les résultats en termes de notoriété, de considération et de conversion ont été au-delà des objectifs initiaux avec un bonus de plus de 18% de contacts touchés, soit 892 millions.

Outre ces activités, 2023 a été l'occasion de lancer le premier appel à manifestation d'intérêt afin de créer un réseau de lycées professionnels partenaires à titre expérimental.

Enfin, en 2023 a été remis à plat le cahier des charges du jobboard de la branche et une nouvelle marque a été créée à cet effet.

Stéphane RIVIÈRE
Président de l'ANFA

Bernard GUYOT
Premier Vice-Président de l'ANFA

SOMMAIRE

CONNAÎTRE L'ANFA

- Les mandats et les missionsp. 7
- La gouvernance.....p. 8
- Les partenariatsp. 9
- L'action du Service Conseil et Animation Territoriale (SCAT)....p. 10

OBSERVER

- La mission de l'Observatoire des métiers des services de l'Automobile.....p. 13
- Les travaux menés en 2023p. 13

CONCEVOIR

- Le PIA Compétences numériques Services Auto.....p. 17
- La création et la rénovation des fiches de qualification et de l'offre de certificationp. 18
- Le développement des dispositifs de branche.....p. 22
- L'évaluation de nos pratiques et des dispositifs de branche.....p. 24

CERTIFIER

- La mise en œuvre des certifications professionnelles et des formations de l'enseignement supérieur.....p. 27
- L'habilitation des organismes de formation aux CQP et TFPp. 28
- L'organisation des examens et des jurys paritaires.....p. 29
- Focus Sofia.....p. 30

ACCOMPAGNER

- Les actions de professionnalisation à l'intention des enseignants et formateurs.....p. 33
- La contribution au financement des établissements de formation du secteur automobilep. 34
- L'animation du réseau de CFA Pilotesp. 35
- La mobilité et la coopération européennesp. 36
- La professionnalisation des référents mobilité.....p. 37
- La gestion du patrimoine de formation.....p. 38

PROMOUVOIR

- La Semaine des Services de l'Automobile et de la Mobilité (SSAM) ..p. 41
- Un monde à faire tourner, une campagne de promotion des métiers grand publicp. 42
- Un nouveau site Métiers Services Autos optimisé pour le mobile...p. 42
- Un engagement toujours fort auprès de Worldskills.....p. 42
- La création et la diffusion d'outils et supports d'informationp. 43



CONNAÎTRE L'ANFA



CONNAÎTRE L'ANFA

LES MANDATS ET LES MISSIONS

Les partenaires sociaux de la branche ont donné mandat à l'ANFA pour mettre en œuvre, sous leur contrôle, des dispositifs relevant de la politique nationale de formation de la branche dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans le champ professionnel et géographique de la convention collective nationale des services de l'automobile.

À ce titre, les missions principales de l'ANFA sont les suivantes :

- L'animation de l'Observatoire Prospectif des Métiers et Qualifications,
- Une expertise dans le cadre du développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) de la branche,
- L'ingénierie des dispositifs de formation professionnelle,
- La proposition et l'élaboration des certifications en lien avec la Commission Paritaire Nationale,

- La participation à la mise à jour du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA) et du Répertoire National des Certifications des Services de l'Automobile (RNCSA),
- La promotion des métiers de la branche,
- Le développement de l'apprentissage, notamment via les réseaux des CFA Pilotes.



Association loi 1901, **pour l'exercice de ses missions**, l'ANFA perçoit et gère une ressource de nature fiscale au titre de l'article 1609 sexvicies du Code général des impôts, dédiée aux formations techniques.



L'ANFA est chargée par la Commission Paritaire Nationale de la branche des services de l'automobile de la mise en œuvre de dispositifs relevant de sa politique nationale de formation.

LA GOUVERNANCE

Les instances de gouvernance de l'ANFA sont de nature paritaire. Ainsi, siègent au conseil de gestion les organisations représentatives de salariés et d'employeurs **pour la branche des services de l'automobile**. Ces instances sont en lien direct avec les équipes de l'ANFA, l'ensemble agissant conformément aux orientations données par la Commission Paritaire Nationale (CPN).

LE CONSEIL DE GESTION PARITAIRE

En 2023, les organisations suivantes étaient représentées au sein du conseil de gestion :



ORGANISATIONS PATRONALES

- MOBILIANS
- Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile (FNA)
- Union des Métiers de la Mobilité (U2M)



ORGANISATIONS SALARIALES

- Fédération Confédérée FO de la Métallurgie
- Fédération de la Métallurgie/CFE-CGC
- Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie/CFDT
- Fédération des Travailleurs de la Métallurgie/CGT
- Fédération Nationale CFTC des Syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires

Le conseil de gestion s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2023, les 14 mars, 13 juin et 12 décembre ; en mode mixte pour la première date, et en mode présentiel pour les deux autres dates.

A l'occasion de la tenue de ces instances et en lien avec l'évolution législative ou réglementaire, sur proposition de la direction de l'ANFA, les membres du conseil se sont notamment prononcés sur les points suivants :

- Élection du nouveau bureau (séance du 14 mars)
- Réflexion sur la sensibilisation des représentants salariaux et patronaux pour siéger dans les jurys d'examens (séance du 14 mars)
- Approbation des comptes de l'année 2022 (séance du 13 juin)
- Présentation du bilan des avenants 94 et 95 à la convention collective (organisation des jurys d'examens dans le cadre de la situation sanitaire (séance du 13 juin)
- Adoption du budget pour l'exercice 2024 (séance du 12 décembre 2023)
- Validation des règles générales actualisées de certification (séance du 12 décembre 2023)

- Nouvelle proposition relative à l'organisation des jurys d'examens en distanciel (séance du 12 décembre 2023)
- Approbation du dépôt de la demande d'inscription de l'ANFA sur la plateforme VAE ainsi que pour son positionnement comme architecte de parcours pour la branche (séance du 12 décembre)

Par ailleurs, lors de la réunion du 13 juin, l'évaluation des missions réalisées par l'ANFA au cours de l'exercice précédent a été présentée aux membres du conseil sous la forme de la grille des indicateurs et critères de performance validée par le conseil de gestion le 18 décembre 2020.

Enfin, le comité de pilotage de la Semaine des services de l'automobile et de la Mobilité, mis en place sur décision du conseil de gestion, a été réuni les 23 mai et 21 novembre 2023.



LES PARTENARIATS

La convention de partenariat avec l'OPCO Mobilités a été renouvelée. De par leurs missions respectives au service de la branche des services de l'automobile, les deux associations souhaitent développer leur coopération dans une logique de complémentarité et d'efficacité dans le déploiement de la politique de formation de la branche. Le partenariat a porté sur deux champs : les études et la promotion des métiers.



Une convention de partenariat a été signée entre l'ANFA et l'association WorldSkills. Historiquement investie auprès de cette compétition, l'ANFA a contribué à l'organisation des épreuves régionales et nationales ainsi qu'aux actions de promotion des métiers et formations automobiles en mobilisant son réseau d'établissements de formation partenaires. Les épreuves et des animations ludiques ont permis au public visiteur de découvrir des gestes et la technicité des métiers de la branche ainsi que l'offre de formation associée.

L'ANFA s'est également investie dans le volet « Dispositif France Formation Innovante Numérique », un volet du programme France 2030 en animant le projet « Apprentissage adaptatif intelligent pour les CFA de la branche des services de l'automobile ». Sélectionné par la Caisse des Dépôts et Consignations pour un cofinancement de 480 000 euros, le projet rassemble un consortium de CFA pilotes et une entreprise spécialisée dans l'intelligence artificielle pour l'éducation et la formation – avec l'ANFA comme chef de file. Les principaux objectifs sont de :

- Développer et tester un dispositif permettant aux apprentis de la branche de bénéficier d'un outil pédagogique s'adaptant à leurs besoins d'apprentissage individuels en technologie automobile
- Évaluer l'efficacité du dispositif et comprendre les éventuels freins pour intégrer un tel dispositif au sein des CFA de la branche des services de l'automobile.

Jusqu'à la fin du projet en 2024, l'ANFA souhaite coopérer avec 60 CFA partenaires et permettre à 1800 apprentis de bénéficier d'une solution novatrice qui fait ses preuves dans d'autres domaines de l'éducation et de l'enseignement, mais qui n'a pas encore été testée en formation professionnelle.

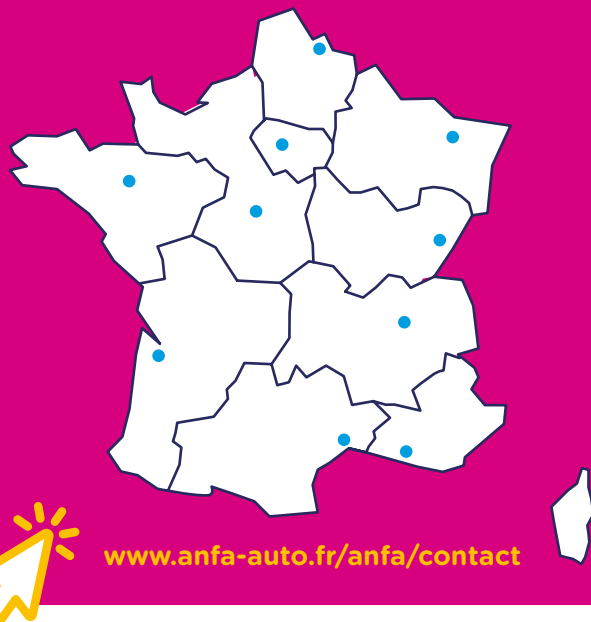
Le projet « Maintenance des Véhicules Electrique à Batterie » (MVEB) s'inscrit également dans le programme France 2030. Lancé en septembre 2022 et porté par l'Éducation Nationale, il vise à professionnaliser les enseignants et formateurs techniques de la branche à la maintenance des véhicules électriques et à l'utilisation d'outils pédagogiques numériques. Le consortium, qui comprend les principaux acteurs de la filière automobile, dont la PFA, Renault et VW France, anime une communauté de formateurs et enseignants et produit d'ores et déjà des supports pédagogiques innovants. L'ANFA apporte son analyse de l'évolution des activités et des compétences professionnelles ainsi que son expertise en ingénierie de formation, notamment concernant la formation de formateurs et d'enseignants.

Enfin deux conventions de partenariat ont été reconduites, l'une relative au soutien du Moove Lab et l'autre au concours Excellence Mécanique Alpine. Ces deux actions sont également soutenues par l'OPCO Mobilités et visent à appuyer la communication sur les métiers de la branche des services automobiles.

L'ACTION DU SERVICE CONSEIL ET ANIMATION TERRITORIALE (SCAT)

En tant que représentants de l'ANFA en région, les responsables territoriaux du SCAT assurent un service de conseil et d'animation auprès des organismes de formation. Le service est garant de la qualité et du bon déroulement des actions de certification.

10 RESPONSABLES TERRITORIAUX



Les missions portent sur :

- L'animation du réseau des CFA pilotes dans les territoires
- Le développement de l'offre de certifications et la gestion de la carte régionale de formation
- L'accompagnement des établissements et le suivi des dossiers d'habilitations
- La relation avec les autres services de l'ANFA pour le suivi efficace des dossiers et le bon déroulement des examens
- Le montage du plan de formation des établissements afin de conserver le niveau d'excellence requis.

Le SCAT assure l'accès à l'information sur les métiers et les formations pour grand public et les prescripteurs, par la participation (ou la création) d'événements et apporte des éléments d'orientation spécifiques aux demandes individuelles.

En 2023, les priorités ont été :

- L'accompagnement de la Semaine des services de l'automobile et de la mobilité avec une sensibilisation et un accompagnement des organismes de formation
- L'accompagnement des épreuves Worldskills dans plusieurs régions dont plusieurs sur site unique et les finales nationales à Lyon. Cet événement a constitué une mobilisation importante de toute l'équipe et au-delà sur le terrain.
- La présence et l'animation de nombreux salons en région (Toulouse, Chartres, Caen...), puis au Mondial des métiers à Lyon en décembre.

Le SCAT assure la visibilité de l'ANFA sur le territoire et représente l'ANFA auprès des acteurs institutionnels en maîtrisant les enjeux emploi/formation nationaux et régionaux.

A l'échelle régionale, les responsables territoriaux sont en contact permanent avec les acteurs de leur territoire : OPCO Mobilités, syndicats professionnels, France Travail, Missions Locales, rectorats, inspecteurs d'académies, etc. Ils entretiennent le maillage régional pour des actions concertées et efficaces.



Les responsables territoriaux travaillent en étroite relation avec les représentants de la profession et animent les COREFOR (Commission REgionale de FORMation).



OBSERVER



OBSERVER

LA MISSION DE L'OBSERVATOIRE DES MÉTIERS DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE

L'Observatoire prospectif des métiers des services de l'automobile (OPMQ de la branche) apporte, à travers ses études, des éléments de réflexion aux acteurs de la branche (partenaires sociaux, organismes de formation) et aux partenaires institutionnels (Etat et régions). Ces éléments permettent d'impulser les politiques de formation nécessaires face aux mutations socio-économiques. Ils permettent également d'anticiper l'impact de ces évolutions sur les métiers exercés ou en devenir, et de favoriser l'adaptation permanente des qualifications et des certifications.

LES TRAVAUX MENÉS EN 2023

L'Observatoire des métiers des services de l'automobile contribue au dialogue social en produisant les éléments de connaissance de la branche :

- Rapport des données sociales de la branche
- Baromètres trimestriels de l'emploi
- Portraits sectoriels sur les différents secteurs d'activité de la branche. L'Observatoire présente à chaque Groupe Technique Paritaire (GTP) et réunion de domaine une actualité sur l'activité des secteurs concernés et réalise les études d'opportunités de création de qualifications à la demande des partenaires sociaux. En 2023 : acheteurs de véhicules d'occasion ; métiers émergents.

L'Observatoire analyse et anticipe l'impact des évolutions sociétales, économiques, technologiques et réglementaires sur l'emploi, les métiers et les besoins en formation :

- Le magasinage et la commercialisation des pièces de rechange automobile - Autofocus 99
- Effectifs en formation : des jeunes toujours plus nombreux sur les formations auto - Autofocus 100
- Le reconditionnement de véhicules d'occasion - Autofocus 101
- La carrosserie-peinture automobile - Autofocus 102
- Les recrutements en 2022 - Autofocus 103
- Certifications de branche et insertion édition 2023 - Autofocus 104
- La maintenance des véhicules particuliers - Autofocus 105

L'Observatoire favorise l'appropriation des données qu'il produit en développant différents formats de diffusion : Autofocus, vidéos motion design et webinaires (chiffres clés, Baromètre véhicule électrique, certifications de branche).

L'Observatoire territorialise les études par une analyse de l'emploi et de la formation sur chacun des territoires afin de contribuer à l'élaboration de la carte régionale de formation.

- Production des Régioscopes avec une édition nationale et 13 éditions régionales : ces documents présentent les chiffres clés de la branche en matière d'activité, d'emploi et de formation.
- Appui à l'action territoriale de l'ANFA.





PERSPECTIVES 2024

- Enquête sur les représentations des salariés de la branche et des jeunes en formation sur l'évolution des métiers de la vente et de l'après-vente
- Développement d'un Dataviz pour favoriser l'appropriation des statistiques de la branche des services de l'automobile
- Enquête sur l'insertion professionnelle des jeunes à la suite d'une certification de branche
- Mise à jour du baromètre sur le véhicule électrique
- Études sur l'évolution des métiers :
 - Véhicule industriel
 - Dépannage-remorquage
 - Contrôle technique
- Étude sur l'emploi et les métiers liés aux infrastructures de recharge des véhicules électriques
- Enquête sur les itinéraires des apprentis dans les métiers des services de l'automobile



INDICATEURS DE RÉFÉRENCE

Alerte sur les métiers en tension

Les métiers en tension, pour lesquels les difficultés de recrutement sont les plus fortes (taux élevé de recrutements non aboutis) :



CARROSSIER-PEINTRE



MÉCANICIEN-TECHNICIEN EN MAINTENANCE AUTO



MÉCANICIEN-TECHNICIEN EN MAINTENANCE VI

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE

JEUNES ISSUS DE L'APPRENTISSAGE



JEUNES ISSUS DU STATUT SCOLAIRE



Insertion à 6 mois (source : Inser'jeunes / sortants 2022)

INNOVAUTO.ORG

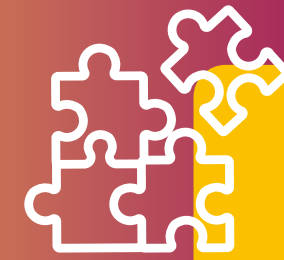
L'Observatoire des métiers des services de l'automobile alimente le site internet Innovauto.org : un service de suivi des innovations technologiques et de leur effet sur les compétences et les activités en atelier.



[Retour au sommaire](#)



CONCEVOIR



CONCEVOIR

LE PIA COMPÉTENCES NUMÉRIQUES SERVICES AUTO

Appuyée par la branche, l'ANFA a développé autour d'un consortium un projet labellisé par l'Etat « Programme d'Investissement d'Avenir ». Celui-ci vise à mettre en œuvre une politique de formation et d'accompagnement GPEC qui assiste les professionnels dans l'acquisition des compétences indispensables à la bonne gestion des mutations numériques du secteur.

LE PROJET ET SES ENJEUX

Numérisation de la commercialisation et de l'après-vente, véhicules connectés et à terme peut-être autonomes, s'inscrivent au cœur de la conception du produit automobile, des services associés et de l'expérience des clients :

- Commercialement, les « parcours client » changent profondément, le métier de vendeur évolue avec l'arrivée des réseaux sociaux, des big Datas et des outils numériques de vente.
- Concernant la maintenance et la réparation des véhicules, l'intégration progressive des TIC dans les véhicules modifie le rapport des professionnels à la réparation, à la maintenance et avec l'automobiliste.
- En termes de marketing, les informations collectées à distance par les outils des constructeurs, ou par le biais de dispositifs développés par des start-ups ou des équipementiers et diffusés par les professionnels de l'après-vente, viennent enrichir les CRM et renforcer la relation client.

LES RÉALISATIONS EN 2023

- **Finalisation de la conception des actions de formation**
 - Recherche de pannes dans un environnement connecté
 - Animer une session de formation avec l'outil numérique
 - Évaluer en ligne à l'aide d'outils numériques
 - Animer une classe virtuelle
- **Finalisation des expérimentations des actions de formation**
 - Gestion des données VI
 - Mise en main VI
 - Décrypter les innovations technologiques
 - Animer une session de formation avec l'outil numérique
 - Évaluer en ligne à l'aide d'outils numériques
 - Animer une classe virtuelle

LES TROIS AXES DU PROJET

- 1 La réalisation d'études permettant d'identifier les impacts du numérique sur les métiers et les compétences de la branche des services de l'automobile
- 2 La conception d'actions de formation initiales et continues pour répondre à ces évolutions
- 3 L'expérimentation de ces actions de formation

Les 18 partenaires du consortium (établissements de formation, industriels et entreprises des services de l'automobile) se réunissent au sein de comités de chantier par grands domaines d'activités pour accompagner la réalisation de ces travaux.



PERSPECTIVES 2024

- Bilan qualitatif et financier du projet pour la Caisse des Dépôts et Consignation
- Actions visant le déploiement des actions de formation et ressources produites : actions de communication et d'accompagnement à la mise en œuvre

LA CRÉATION ET LA RÉNOVATION DES FICHES DE QUALIFICATION ET DE L'OFFRE DE CERTIFICATION

L'ACTUALISATION DES QUALIFICATIONS DU RÉPERTOIRE NATIONAL DES QUALIFICATIONS DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE (RNQSA)



L'ANFA apporte un appui technique et méthodologique à la Commission Paritaire Nationale (CPN) pour actualiser les qualifications de la branche des services de l'automobile.

Pour ce faire, l'ANFA réunit des **groupes techniques paritaires (GTP), par domaine référencé au Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA)**. Chaque GTP est composé de « référents qualification » désignés par les organisations patronales et salariales et se rassemble annuellement ou bi annuellement.

Les GTP ont pour finalité d'analyser les évolutions des secteurs professionnels et de proposer à la CPN la création ou l'adaptation des fiches de qualification et des certifications professionnelles de branche (certificats de qualification professionnelle, CQP, et titres à finalité professionnelle, TFP) à partir de la feuille de route des partenaires sociaux.

LES TRAVAUX 2023

En 2023, **10 GTP** ont été réunis dans les domaines suivants : métiers émergents ; location de véhicules longue durée ; vente automobile/parcours client ; SMAVA ; vente et maintenance cycles ; vente et maintenance motocycles ; écoles de la conduite ; carrosserie-peinture ; démontage-recyclage ; entretien et réparation des automobiles.

En **2023, 26 fiches de qualification** ont été renouvées et **16 nouvelles fiches de qualification** ont été créées.



DOMAINE D'ACTIVITÉ VENTE DE VÉHICULES

L'ensemble de la filière vente de véhicules a été renouvée et fait l'objet de mise à jour de 12 fiches de qualification.

- Hôte d'accueil / chargé d'accueil (C.3.1)
- Assistant de vente de véhicules (C.6.1)
- Vendeur de véhicules- Vendeur automobile (C.9.1)
- Conseiller en financement (C.12.1)
- Vendeur automobile confirmé (C.20.1)
- Vendeur confirmé VI- Vendeur confirmé VU (C.20.2)
- Attaché commercial (C.23.1)
- Attaché commercial VI - Attaché commercial VU (C.23.2)
- Conseiller des ventes (C.C.I.1)
- Conseiller des ventes VI- Conseiller des ventes VU (C.C.I.2)
- Adjoint au chef des ventes (C.C.II.1)
- Chef des ventes (C.C.III.1)



DOMAINE D'ACTIVITÉ PARCOURS CLIENT

Une nouvelle filière parcours client a été créée, intégrant 4 fiches de qualification dont 3 créées.

- Conseiller produits (CC.6.1)
- Téléconseiller VL /VUI (CC.6.2)
- Conseiller en livraison de véhicules (CC.6.3)
- Conseiller produits confirmé (CC.9.1)



DOMAINE D'ACTIVITÉ INFRASTRUCTURES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES (IRVE)

Une nouvelle filière IRVE a été créée intégrant 4 nouvelles fiches de qualification.

- Opérateur de maintenance des IRVE (AAA.6.1)
- Technicien installateur des IRVE (AAA.9.1)
- Technicien de maintenance des IRVE (AAA.9.2)
- Coordonnateur de travaux d'installation et de maintenance des IRVE (AAA.C.I.1)



DOMAINE D'ACTIVITÉ VENTE PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES (PRA)

Création d'une nouvelle fiche de qualification.

- Téléconseiller PRA (D.6.2)



DOMAINE D'ACTIVITÉ MAINTENANCE DE BATTERIES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Création de 3 nouvelles fiches de qualification.

- Opérateur de maintenance de batteries de véhicules électriques (A.6.10)
- Technicien de maintenance de batteries de véhicules électriques (A.9.10)
- Technicien expert de maintenance de batteries de véhicules électriques (A.12.10)



DOMAINE D'ACTIVITÉ DÉMONTAGE-RECYCLAGE

Création d'une nouvelle fiche de qualification.

- Technicien démonteur de batteries de véhicules électriques (H.9.2)



DOMAINE D'ACTIVITÉ CARROSSERIE - PEINTURE

Création d'une nouvelle fiche de qualification.

- Préparateur en tôlerie/en carrosserie (B.3.1)



DOMAINE D'ACTIVITÉ MAINTENANCE MOTOCYCLES

Renovation d'une fiche de qualification.

- Mécanicien de maintenance motocycles (A.3.1)



DOMAINE D'ACTIVITÉ ÉCOLES DE CONDUITE

L'ensemble de la filière écoles de conduite a été renouvée et fait l'objet de mise à jour de 10 fiches de qualification et de 3 fiches créées.

Fiches de qualification mises à jour :

- Enseignant de la conduite automobile (K.3.1)
- Enseignant de la conduite deux roues / groupe lourd (K.6.1)
- Coordinateur d'enseignements auto (K.6.2)
- Enseignant de la sécurité routière et de la conduite automobile (K.9.1)
- Auxiliaire de gestion des écoles de conduite (K.9.3)
- Enseignant de la sécurité routière et de la conduite des véhicules de la catégorie « deux-roues » / Enseignant de la sécurité routière et de la conduite des véhicules du « groupe lourd » (K.12.1)
- Formateur d'enseignants (K.23.1)
- Formateur aux métiers de l'éducation et de la sécurité routières (K.C.I.1)
- Directeur pédagogique (K.C.II.1)
- Responsable d'unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite (K.C.II.2)



INDICATEURS DE RÉFÉRENCE

Contribution aux différents travaux relatifs à 4 certifications

- Renovation du CAP Carrossier automobile, du CAP Peintre automobile et du Bac professionnel Carrossier peintre automobile publié au JO en février 2023
- Révision du titre professionnel de Contrôleur technique de véhicules légers publié au JO le 17 janvier 2023

Fiches créées :

- Coordinateur de l'enseignement de la sécurité routière et de la conduite automobile / Coordinateur de l'enseignement de la sécurité routière et de la conduite des véhicules de la catégorie « deux roues » / Coordinateur de l'enseignement de la sécurité routière et de la conduite des véhicules du « groupe lourd » (K.17.1)
- Coordinateur pédagogique de la sécurité routière et de la conduite automobile / Coordinateur pédagogique de la sécurité routière et de la conduite des véhicules de la catégorie « deux roues » / Coordinateur pédagogique de la sécurité routière et de la conduite des véhicules du « groupe lourd » (K.20.1)
- Coordinateur administratif des écoles de conduite (K.20.3)



DOMAINE D'ACTIVITÉ MAINTENANCE VUI

Renovation d'une fiche de qualification.

- Opérateur de vérification des dispositifs embarqués réglementés sur VL (éthylotest anti-démarrage judiciaire, taximètre) (A.3.9)



LA CRÉATION ET LA RÉNOVATION DE L'OFFRE DE CERTIFICATION

L'ANFA veille à l'actualisation de l'offre présente au sein du Répertoire National des Certifications des Services de l'Automobile (RNCSA).

Les diplômes et titres professionnels

L'ANFA participe aux travaux de rénovation des diplômes et titres professionnels, en appui aux différents Ministères (Education nationale, Enseignement supérieur, Travail). Elle est également membre des deux commissions professionnelles consultatives, les CPC Industrie et Mobilités.





LES CERTIFICATIONS DE LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE :

Les certificats de qualification professionnelle (CQP), les titres à finalité professionnelle (TFP) et les certificats de compétences de branche (CCB)

Les règles générales de certification

Les règles générales de certification ont été modifiées en décembre 2023 pour y intégrer les certificats de compétences de branche (CCB) complémentaires à des certifications métier des séries 1 à 8 du RNCSA.

Plusieurs voies d'accès permettent l'acquisition d'un CCB :

- la formation continue,
- les dispositifs de formation s'adressant aux demandeurs d'emploi.

Le CCB s'adresse aux personnes suivantes :

- salariés de la branche des services de l'automobile,
- jeunes en complément de leur cursus de formation initiale,
- personnes issues de la profession, en recherche d'emploi, et souhaitant acquérir une certification facilitant leur insertion professionnelle,
- salariés ou demandeurs d'emploi, relevant d'un autre secteur d'activité, et souhaitant une reconversion professionnelle dans la branche des services de l'automobile.

Les CQP et les titres à finalité professionnelle sont des certifications de branche, créées et délivrées par les partenaires sociaux des services de l'automobile.

En 2023, les certifications de branche créées ou renouvelées sont au nombre de 39 (32 renouvelations et 7 créations), dont 34 CQP, et 2 titres à finalité professionnelle et 3 certificats de compétences de branche (CCB).

Les nouveaux certificats de compétence de branche (CCB)

Les certificats de compétences de branche (CCB) inscrits en série 9 du RNCSA sont complémentaires à des certifications métiers des séries 1 à 8. Certains peuvent être enregistrés au Répertoire spécifique (RS) de France Compétences. En 2023, l'ANFA a créé 3 CCB :

- Le CCB « Réaliser l'entretien et la maintenance d'un véhicule électrique et hybride » permet de certifier les compétences des salariés intervenant sur véhicule électrique et hybride et accompagne de ce fait l'arrivée du véhicule électrique dans les entreprises.
- Le CCB « Conseils en électromobilité » a été créé pour répondre aux évolutions du secteur automobile liées à la transition écologique, à l'électrification croissante du parc de véhicules et au déploiement des bornes de recharge électrique, conduisant les professionnels de la branche des services de l'automobile à apporter des conseils en électromobilité
- Le CCB « Vente aux sociétés » permet de certifier les compétences de salariés réalisant des activités de commercialisation des véhicules, produits et services associés auprès d'une clientèle spécifique de professionnels.



LES NOUVEAUX CQP ET TFP



DOMAINE PARCOURS CLIENT



CQP Conseiller Produits



DOMAINE ÉCOLES DE CONDUITE



CQP Auxiliaire de gestion des écoles de conduite



DOMAINE CYCLE



CQP Responsable de magasin cycles



CQP Gestionnaire de magasin cycles

Concernant les **certifications renouvelées**, les principales modifications portent sur l'enrichissement de nouvelles compétences prenant en compte les évolutions des fiches de qualification. Les certifications concernées relèvent des domaines d'activité du RNQSA suivants.

CERTIFICATIONS RENOUVÉES



DOMAINE MAINTENANCE VL



CQP Responsable technique d'atelier VL



CQP Technicien confirmé mécanique automobile



DOMAINE LOCATION DE VÉHICULES



CQP Chef de groupe opérationnel



CQP Agent d'opération location



CQP Chef d'agence(s) de location



CQP Agent de comptoir en location de véhicules



DOMAINE ÉCOLES DE CONDUITE



TFP Formateur aux Métiers de l'Education et de la Sécurité Routière (FMESR)



CQP Responsable d'Unité(s) d'Enseignement de la Sécurité Routière et de la Conduite (RUESRC)



DOMAINE PARCS DE STATIONNEMENT



CQP Responsable d'exploitation de stationnement



DOMAINE DÉPANNAGE REMORQUAGE



CQP Dépanneur-remorqueur VL



CQP Dépanneur-remorqueur PL



DOMAINE SERVICES MULTIMARQUES DE L'APRÈS-VENTE AUTOMOBILE (SMAVA)



CQP Responsable de Site des Services Multimarkes de l'Après-Vente Automobile



DOMAINE VENTE



TFP Vendeur automobile



CQP Adjoint au chef des ventes



CQP Chef des ventes



DOMAINE PARCOURS CLIENT



CQP Conseiller en livraison de véhicules



DOMAINE DÉMONTAGE RECYCLAGE



CQP Démonteur automobile



CQP Chef d'équipe atelier démontage recyclage automobile



CQP Responsable de centre(s) de recyclage automobile



DOMAINE CARROSSERIE-PEINTURE



CQP Débosseleur sans peinture



CQP Débosseleur sans peinture spécialiste



CQP Peintre spécialiste



CQP Tôlier confirmé



CQP Tôlier spécialiste



DOMAINE MAINTENANCE VUI



CQP Opérateur de Vérification des Dispositifs Embarqués (OVDE)



CQP Responsable technique d'atelier VUI



CQP Réceptionnaire après-vente - option VUI



CQP Mécanicien véhicule utilitaires et industriels



CQP Opérateur maintenance pneumatiques véhicules industriels, agricoles et génie civil



CQP Technicien expert après-vente VUI



DOMAINE VENTE PRA



CQP Chef des ventes PRA



CQP Responsable des ventes PRA

RNCP

L'ENREGISTREMENT DES CERTIFICATIONS DE LA BRANCHE AU RNCP

En 2023, l'ANFA a procédé à l'enregistrement au Répertoire National des Certifications (RNCP) de 2 certifications de la branche des services de l'automobile auprès de France Compétences.

- CQP Agent d'opérations location (AOL)
- CQP Dépanneur remorqueur véhicules légers (DRVL)



LE DÉVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS DE BRANCHE

LA MISSION ET SES ENJEUX

L'ANFA EST CHARGÉE PAR LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE (CPN) DE LA MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS RELEVANT DE LA POLITIQUE NATIONALE DE FORMATION DE LA BRANCHE

Les dispositifs de branche constituent des réponses aux enjeux de cette dernière : assurer le renouvellement de la population active ; développer les compétences face à l'évolution des métiers ; sécuriser l'emploi et accompagner les mutations économiques des entreprises. Il s'agit d'actions visant le maintien ou le développement des emplois et/ou des compétences dans la branche, portées par les partenaires sociaux afin de satisfaire les besoins conjoints des entreprises, des salariés et/ou des jeunes.

Les principaux dispositifs de la branche des services de l'automobile sont :

- La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) de branche dont le PIA Compétences Numériques des Services de l'Automobile
- Les diplômes, CQP, TFP et CCB dans leur relation avec le RNQSA
- La Charte Entreprise Formatrice
- La formation des tuteurs et maîtres d'apprentissage
- Les dispositifs issus de la réforme de 2018 : AFEST (Action de Formation En Situation de Travail), parcours, passerelles intrabranche.

Face aux multiples et rapides évolutions de l'environnement, les dispositifs de branche se doivent d'être innovants et adaptés au contexte de la réforme de la formation professionnelle de 2018.

L'ANFA est chargée de l'ingénierie de ces dispositifs tandis que l'OPCO Mobilités assure leur déploiement auprès des entreprises et leur financement.



LES PARCOURS ET LES PASSERELLES INTRABRANCHE

La loi du 5 septembre 2018 relative à la « Liberté de choisir son avenir professionnel » introduit une nouvelle définition de l'action de formation. Elle est désormais considérée comme un « **parcours pédagogique permettant d'atteindre un objectif professionnel. Elle peut être réalisée en tout ou partie à distance. Elle peut également être réalisée en situation de travail.** »

Par ailleurs, par délibérations du 20 janvier et 16 février 2022, les partenaires sociaux ont demandé à l'ANFA de réaliser un panorama des passerelles intrabranches avec l'identification des blocs de compétences concernés.

Ces passerelles constituent une réponse possible aux problématiques d'emploi et de fidélisation. Le panorama finalisé a été annexé à l'accord de branche relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences signé le 12 mai 2022.

En parallèle, dans le cadre de l'avenant n°1 du 15 juin 2021 à l'accord cadre d'engagement de développement de l'emploi et des compétences dans la branche des services de l'automobile du 16 avril 2019, l'ANFA, accompagnée par un prestataire, a élaboré une méthodologie de conception de parcours de reconversion intra-branche s'appuyant sur les compétences transférables et transversales. Elle a expérimenté cette méthodologie sur un public visé d'agents d'exploitation de stationnement susceptibles de se diriger vers des emplois de mécanicien de maintenance automobile, puis sur un public d'opérateurs de station-service susceptibles de se diriger vers des emplois de vendeur conseil SMAVA.

Le comité de pilotage de clôture de cet EDEC s'est tenu le 27 mars 2023.



L'AFEST

La loi du 5 septembre 2018 précitée confère à la formation en situation de travail une reconnaissance légale.

Si l'AFEST rejoint un certain nombre de pratiques formatives en vigueur dans les entreprises de la branche des services de l'automobile, sa mise en œuvre doit répondre à plusieurs conditions définies par l'article 1 du décret n°2018-1341 du 28 décembre 2018.

Afin de construire une AFEST adaptée aux entreprises de la branche, inscrite dans leurs pratiques de professionnalisation et répondant à leurs besoins en compétences, l'ANFA, en relation avec l'OPCO Mobilités, a lancé en 2020 une expérimentation qui visait l'intervention de consultants « tiers facilitateurs » dans une vingtaine d'entreprises. La crise sanitaire ayant fortement freiné son déploiement, une douzaine d'entreprises seulement ont réalisé une AFEST en leur sein en 2020. L'expérimentation s'est poursuivie en 2021 avec quatre entreprises pour aboutir, en 2022, à la formalisation des caractéristiques d'une AFEST de branche susceptible en particulier d'être mobilisée dans le cadre des certifications de cette même branche.

Ces caractéristiques ont été validées en conseil de gestion de l'ANFA en juin 2022.

Un travail préparatoire à la réalisation de monographies à destination des entreprises, issues de l'expérimentation, a été réalisé en 2023. Ces monographies viseront à montrer différents contextes et diverses modalités de mise en œuvre de l'AFEST.

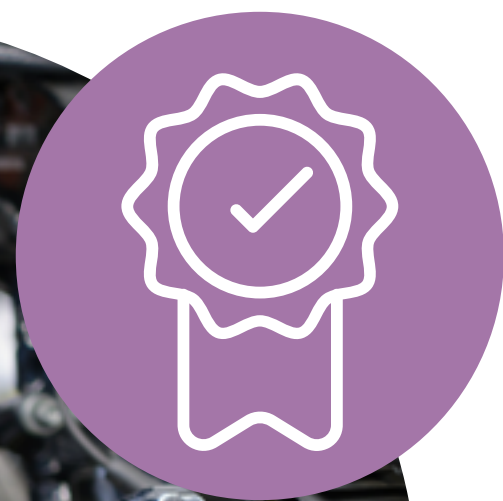
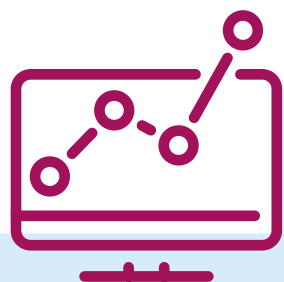


L'ÉVALUATION DE NOS PRATIQUES ET DES DISPOSITIFS DE BRANCHE

Suite à l'installation en 2022 par la direction générale de l'ANFA d'une mission dédiée à l'évaluation de ses pratiques et de ses dispositifs permettant de s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue, l'année 2023 a été l'occasion de mettre en œuvre le programme pluri annuel.

Quatre projets ont été finalisés ou initiés.

- 1 Suite à la sélection d'un prestataire via un appel d'offres, un double projet d'évaluation mené en étroite collaboration avec le service Ingénierie des Certifications a été conduit : le premier volet a consisté à analyser les impacts du dispositif d'évaluation des certifications professionnelles de branche sur les organismes de formation habilités ; le second volet, en cours de finalisation, vise à évaluer l'efficacité et l'efficience de ce même dispositif.
- 2 Une évaluation portant sur l'état des lieux des jurys d'examen à distance qui se sont déroulés pendant la crise sanitaire a été menée avec le concours du service Examens ; l'objectif étant d'en mesurer l'efficacité. Les résultats de cette évaluation, partagés avec les partenaires sociaux, ont permis d'encadrer très rigoureusement le recours à cette modalité.
- 3 L'évaluation ex-post du projet PIA « Compétences Numériques Services Auto », à destination de la Caisse des Dépôts et Consignation, co-financeur de ce projet d'envergure, a été réalisée sur le 1^{er} semestre. Elle a permis de mesurer les écarts entre les objectifs initiaux et les résultats atteints et de dégager collectivement des enseignements utiles pour la conduite de projets de cette ampleur.
- 4 Enfin, fin 2023, a démarré l'évaluation de la Semaine des Services de l'Automobile et de la Mobilité, événement annuel pour la promotion des métiers de la branche avec, pour objectif, d'en mesurer la pertinence et l'efficience.



CERTIFIER



CERTIFIER

LA MISE EN ŒUVRE DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET DES FORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'ANFA est mandatée par les partenaires sociaux de la branche professionnelle des services de l'automobile pour accompagner la mise en œuvre des formations de l'enseignement supérieur.

L'ANFA participe au suivi pédagogique des formations de l'enseignement supérieur en collaboration avec les universités et les écoles partenaires.

Elle est associée aux recrutements de jeunes, aux soutenances des projets tuteurés et des mémoires. Suivant les formations, elle participe également aux commissions formations ou aux conseils de perfectionnement.

L'ANFA est membre du conseil d'administration de l'Association pour les Formations d'Ingénieurs des Services de l'Automobile (AFISA) et en assure le suivi administratif.

LES RÉSULTATS 2023

• Diplôme d'ingénieur spécialité mécatronique, parcours ingénierie des process d'assistance aux véhicules

En 2023, la promotion sortante compte 5 diplômés dont 2 avec les félicitations du jury et 10 diplômés sous réserve d'obtention d'un niveau B2 TOEIC en anglais, sur une promotion de 16 étudiants. La 16^{ème} promotion basée sur le Campus des services de l'automobile et de la mobilité à Guyancourt en 2023 rassemble quant à elle 20 étudiants. 167 étudiants ingénieurs ont été formés depuis 2008 et 61 sont en cours de formation.

• Licence professionnelle Organisation et Management des Services de l'Automobile (OMSA)

En 2023, sur l'ensemble du territoire, 98 étudiants ont suivi le parcours en licence OMSA. On dénombre, depuis 2004, 1200 étudiants l'ayant suivi. L'ANFA a accompagné les IUT dans la mise en œuvre de la certification PIX pour l'obtention du bloc de compétences « Utiliser les outils numériques de référence ». Les étudiants titulaires de la licence OMSA

seront désormais certifiés sur les 5 compétences indispensables au métier visé (voir schéma à gauche)

La rénovation de la licence OMSA en blocs de compétences (BC) permet désormais le développement de formation continue à destination de salariés souhaitant être certifiés sur un bloc de compétences. En 2023, l'IUT de Bordeaux a poursuivi l'expérimentation initiée en 2022 d'une formation sur le bloc de compétences « Management d'équipe » à destination d'un public de salariés.

• Pour le Master Majeure E-Marketing, mobilités, automobile de l'ESSCA, en partenariat avec le GNFA, l'ANFA est membre du conseil de perfectionnement. En 2023, on dénombre 6 diplômés, pour un taux de réussite de 100 % et une promotion de 9 étudiants en cours de formation.

• Pour le BADGE « Manager de la distribution et des services automobiles (BADGE) », 13 stagiaires sont en cours de formation.

• L'ANFA participe aux jurys d'examen de l'EPCRA, de l'ESCRA et de l'ISCAM au Mans :

- **Commercial en automobile de l'EPCRA** : en 2023, 20 étudiants ont été diplômés sur 23 présentés, soit 87 % de réussite. 27 sont en cours de formation.

- **Gestionnaire d'Unité commerciale spécialisée automobile de l'ESCRA** : en 2023, 41 étudiants ont été diplômés sur 46 présentés, soit un taux de réussite de 89 %. 38 sont en cours de formation, dont 21 en alternance et 17 en formation initiale.

- **Manager Commercial de la distribution automobile de l'ISCAM** : en 2023, 15 étudiants ont été diplômés sur 15 présentés, soit 100 % de réussite. 7 sont en cours de formation.



GÉRER
DES DONNÉES

TRAITER
DES DONNÉES

INTERAGIR

PROTÉGER
DES DONNÉES
PERSONNELLES
ET LA VIE PRIVÉE

COLLABORER



L'HABILITATION DES ORGANISMES DE FORMATION AUX CQP ET AUX TFP

En tant que certificateur, l'ANFA délivre aux organismes de formation souhaitant préparer aux certifications de la branche (certificats de qualification professionnelle et titres à finalité professionnelle) une habilitation, valable trois ans. Au terme de cette période, et sous réserve des résultats d'un suivi et d'un bilan établi par l'ANFA, la demande de renouvellement peut être accordée pour quatre ans.

LES TRAVAUX 2023

211 DOSSIERS D'HABILITATION

ont été étudiés, dont 116 demandes d'habilitation comprenant 48 nouvelles demandes et 68 renouvellements.

- 11 décisions d'habilitation favorables
- 21 décisions d'habilitation favorables avec remarques
- 105 décisions d'habilitation favorables sous conditions

→ 55 levées de conditions à la suite des 18 commissions d'habilitation qui se sont déroulées tout au long de l'année

Sur les 211 demandes d'habilitation :

- 103 dans le cadre de formation en alternance,
- 31 en formation continue,
- 46 dans le cadre de POEC,
- 31 pour des actions à destination de demandeurs d'emploi hors POEC.

34 CERTIFICATIONS DIFFÉRENTES

ont fait l'objet de demandes d'habilitation en 2023. Les dix certifications pour lesquels les organismes de formation ont sollicité le plus une habilitation sont les suivantes :

- **Les TFP** : Carrossier-Peintre, Mécanicien automobile, Formateur aux Métiers de l'Education et de la Sécurité Routières, Mécanicien cycles, Conseiller Technique Cycles
- **Les CQP** : Mécanicien de maintenance automobile, Contrôleur technique VL, Débosseleur Sans Peinture, Technicien Expert Véhicules Utilitaires et Industriels, Peintre en carrosserie

32 DIAGNOSTICS DE FAISABILITÉ

ont été réalisés dans des organismes de formation souhaitant mettre en place une certification dans les domaines de la maintenance VL, dont 2 pour le TFP MA, 4 pour le TP FMESR, du contrôle technique dont 5 pour le CQP contrôleur technique VL, de la maintenance véhicules utilitaires et industriels, du vitrage, de la carrosserie-peinture, des véhicules anciens et historiques, de la préparation rénovation de véhicules, de la location de véhicules, du dépannage remorquage, de la vente pièces de rechange et accessoire, de la moto et du cycle.

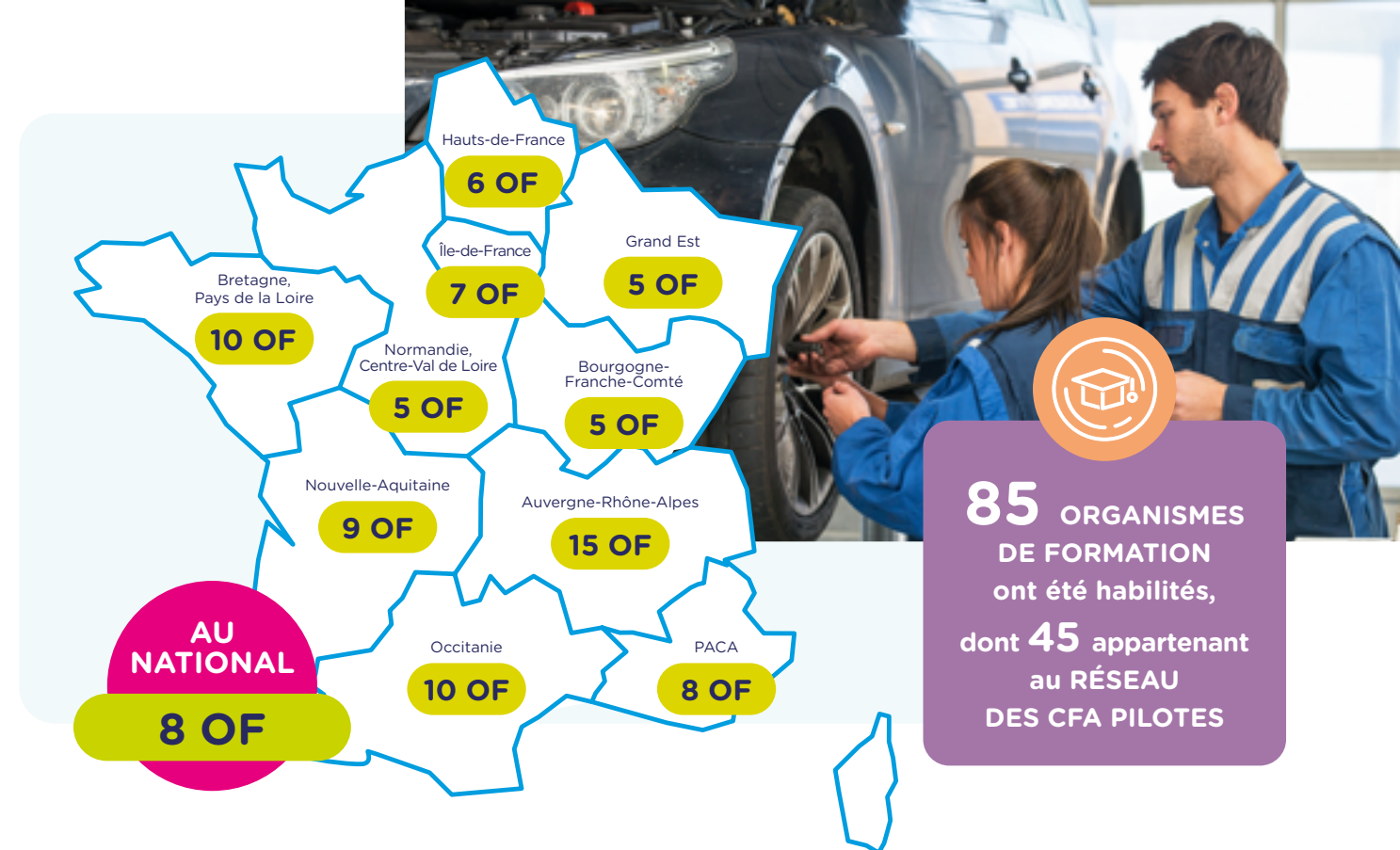
Fin 2023, on comptabilise **127 organismes de formation habilités** (dont 11 nationaux) répartis sur l'ensemble de la France, **représentant 396 dossiers en cours d'habilitation**.



L'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DES CERTIFICATIONS DE LA BRANCHE

L'ANFA accompagne les établissements dans le déploiement des certifications de la branche, afin de garantir l'homogénéité des conditions d'évaluation des candidats et la qualité des formations dispensées. Pour ce faire, des réunions d'échanges et d'harmonisation des pratiques sont organisées.

En 2023, neuf réunions d'échanges et de travail ont été organisées avec les organismes de formation mettant en œuvre ou souhaitant mettre en œuvre les CQP ou TFP dans les domaines de la carrosserie-peinture, de la maintenance véhicules légers, du contrôle technique, de la vente de véhicules et des écoles de conduite.



L'ORGANISATION DES EXAMENS ET DES JURYS PARITAIRES

L'ANFA, dans la continuité de sa mission de certificateur, a pour vocation de **gérer la logistique des examens et l'organisation des jurys des certificats de qualification professionnelle et titres à finalité professionnelle de la branche** et ce pour toutes les voies d'accès à la certification : en alternance ; en formation continue pour les salariés ou demandeurs d'emploi ; en Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC) et en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou Dispositif de Reconnaissance de l'Expérience (DRE).

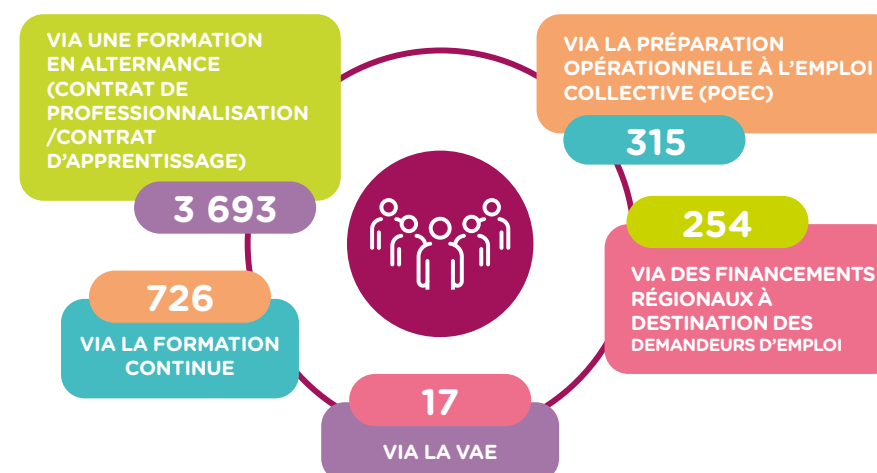
En 2023, sur 675 actions de formation, 5 005 candidats se sont présentés à un jury et 4373 ont obtenu leur certification, tous dispositifs confondus, traduisant un taux de réussite de 87 %.

Les personnes en situation de handicap peuvent solliciter des adaptations pour le passage des examens de la branche des services de l'automobile. En 2023, le service administration des examens a instruit 79 demandes.

L'ANFA, dans cette mission, est **garant du bon déroulement des jurys**, en assurant la conformité des

délibérations et des décisions de jury et en mettant tout en œuvre pour que les candidats soient dans les meilleures conditions possibles pour passer leurs examens.

L'ensemble des 675 jurys planifiés sur l'année 2023 ont été pourvus, représentant 968 jours de jurys mobilisés. Depuis 2019, le nombre d'actions ne cesse d'augmenter (104 % tous dispositifs confondus, augmentant mathématiquement le nombre de jours de jurys à pourvoir). Sur les 968 jours de jurys organisés en 2023, 652 se sont déroulés avec un jury complet.



INDICATEURS DE RÉFÉRENCE

Nombre de jurys constitués sur nombre d'actions mises en œuvre : taux de réussite de 100 %
675 ACTIONS = 968 JOURS DE JURYS ORGANISÉS



FOCUS SOFIA

SOFIA, une plateforme dédiée au Suivi des Organismes de Formation Intervenant dans l'Automobile

SOFIA, application web développée en interne par l'ANFA, gère l'ensemble des interactions avec les organismes de formation. Le RNCSA et le RNQSA sont intégrés dans SOFIA, ce qui permet d'administrer l'ingénierie des certifications de branche (CQP, TFP et CCB). Cet outil évolue en permanence afin de prendre en compte les mutations de la branche, ainsi que les nouvelles réglementations et les obligations imposées par France Compétences aux certificateurs.

Les organismes de formation peuvent :

- déposer et suivre une demande d'habilitation ou de renouvellement d'habilitation (CQP, TFP et CCB),
- gérer les actions de formation liées aux habilitations : inscription des candidats et constitution de leurs dossiers,
- administrer les examens : saisie des résultats aux évaluations et organisation du jury final, y compris en distanciel et pour la VAE,
- déposer des demandes de subventions de matériels,
- répondre aux appels à projets CFA Pilotes ou Lycées professionnels Partenaires.

SOFIA gère également la formation de formateurs. Les organismes de formations initiales peuvent :

- prendre connaissance de l'offre de formation de formateurs,
- transmettre les besoins de formation de leurs équipes pédagogiques en vue de la construction des plans de formations régionaux,
- inscrire aux formations programmées les formateurs/enseignants et être informés des formations suivies. L'inscription des formateurs à la plateforme de formation F2F -D est automatisée depuis SOFIA.

En interne, différents tableaux de bord remontent des statistiques sur les Examens pour les certifications délivrées par la branche et les appels à projets.

SOFIA contribue également au suivi des budgets de la formation de formateurs et des appels à projets ainsi qu'à la constitution des demandes de paiement pour envoi au service Administratif et Financier. Les différentes données collectées participent à l'analyse de l'appareil de formation et de son évolution. Le suivi des effectifs et des résultats aux examens pour la formation initiale (voie scolaire, alternance) permet à l'Observatoire des métiers des services de l'automobile de produire des statistiques en comptabilisant le nombre de jeunes en formation selon plusieurs critères (par certification, mode de formation, sexe et région, établissement). A la demande des partenaires sociaux et afin de leur donner une plus grande visibilité sur les CFA Pilotes, les informations comptables remontées à France Compétences le sont également dans SOFIA, afin de comparer les niveaux de prise en charge et les coûts contrats constatés.

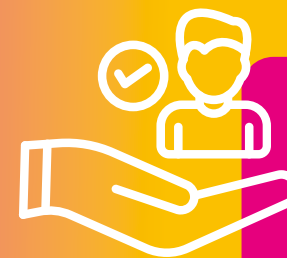
SOFIA s'adapte aux évolutions législatives et permet notamment d'envoyer à la Caisse des Dépôts et Consignation les résultats et les caractéristiques des candidats admis.

En 2024, de nouvelles fonctionnalités sont prévues :

- la gestion des passerelles pour évoluer d'un métier vers un métier en tension, afin de les rendre visibles sur le site internet de l'ANFA,
- concernant la F2F, l'intégration des processus de conception permettra de faciliter la mise à jour du catalogue et de suivre les relations avec les partenaires (cahiers des charges, budget). A terme, des tableaux de bord pourront être développés.



ACCOMPAGNER



ACCOMPAGNER

Pour promouvoir le développement qualitatif de l'appareil de formation, favoriser l'insertion professionnelle des personnes formées et contribuer au renouvellement de la population active de la branche, l'ANFA conseille, accompagne et soutient les établissements de formation initiale. Son accompagnement se traduit notamment par : des appels à projets visant à soutenir l'acquisition de matériel ; une offre d'actions de professionnalisation destinée aux enseignants et formateurs ; des groupes de travail thématiques et des projets coopératifs nationaux et européens.

LES ACTIONS DE PROFESSIONNALISATION À L'INTENTION DES ENSEIGNANTS ET FORMATEURS

Afin d'assurer une formation de qualité pour les apprenants de la branche, l'ANFA s'engage dans la formation des équipes pédagogiques des lycées professionnels et des CFA. Dans ce cadre l'ANFA coopère avec des partenaires à la pointe des nouvelles technologies du secteur pour proposer une offre complète de formation des formateurs.

Les 109 références du catalogue de formation des formateurs font l'objet d'une actualisation régulière et 14 nouvelles formations ont été conçues en 2023.

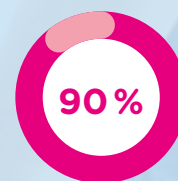
Ainsi, plus de 1700 enseignants et formateurs ont bénéficié d'une action de formation impulsée par l'ANFA et mise en œuvre par ses prestataires partenaires en 2023. 49 % d'entre eux étaient issus d'un lycée professionnel et 51 % formateurs de CFA.

Parmi les 204 stages réalisés en 2023, plus d'un tiers ont concerné des formations sur les véhicules électriques et hybrides. L'offre de formation des formateurs couvre aujourd'hui l'ensemble des interventions réalisées sur ces véhicules par les apprenants de la branche.

En complément des actions de professionnalisation techniques, qui visent à la fois l'acquisition de compétences techniques mais aussi la capacité de retransmettre de nouvelles compétences aux jeunes en formation initiale, l'ANFA a proposé des stages, dans toutes les régions, consacrés à la pédagogie de l'alternance, à la conception et la réalisation des ressources numériques.



TAUX DE SATISFACTION DE LA FORMATION DES FORMATEURS **4,6/5**



TAUX DE RÉINVESTISSEMENT DES COMPÉTENCES F2F VERS FI* DE PRÈS DE **90 %**

*Formation Initiale



- MAINTENANCE VÉHICULE PARTICULIER
- MAINTENANCE VÉHICULE ANCIEN ET HISTORIQUE
- MAINTENANCE VÉHICULE INDUSTRIEL
- MAINTENANCE MOTO
- MAINTENANCE VELO
- CARROSSERIE-PEINTURE
- INTERDISCIPLINAIRE
- CFA

ANFA
ACCOMPAGNEMENT
INGÉNIERIE

CATALOGUE DE FORMATION DES FORMATEURS

LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION DU SECTEUR AUTOMOBILE

L'ANFA soutient les établissements de formation face aux évolutions de la technologie automobile au travers d'appels à projets, visant notamment l'acquisition de matériel et équipement. Huit ont été déployés en 2023.

Dans ce cadre, l'ANFA a traité près de 700 dossiers de demandes de subventions de 177 CFA et de 143 lycées professionnels et apporté un soutien financier total de près de 14 millions d'euros. Les différents appels à projets, dont certains ont ciblé une région ou un domaine spécifique, ont permis aux établissements de formation de renouveler leur matériel pédagogique automobile, de suivre les derniers développements de la technologie et de faire face à l'augmentation des effectifs en formation. Les postes les plus demandés par les établissements et financés par l'ANFA ont été les véhicules pédagogiques dont des véhicules électriques ou hybrides, des simulateurs de pannes, outils de diagnostic et servantes.

MATÉRIELS	TOTAL
Véhicules neufs (dont motos)	62
Véhicules occasion (dont motos)	264
Cycles	174
Boîtes à pannes	117
Outils de diagnostic	242
Maquettes pédagogiques	104
Servantes	270



L'ANIMATION DU RÉSEAU DES CFA PILOTES

Le réseau des CFA Pilotes, constitué pour la période 2023-2025 de 115 sites, rassemble près de 70 % des alternants de la branche.

Partenaires privilégiés de l'ANFA et vecteurs du développement qualitatif de l'alternance, les CFA Pilotes bénéficient d'un accompagnement renforcé, notamment concernant l'acquisition d'équipement et de matériel pédagogique ou la promotion des métiers et des formations de la branche, ainsi que le développement des pratiques pédagogiques innovantes.

Les CFA Pilotes sont pleinement investis dans les différents groupes de travail ouverts par l'ANFA visant une meilleure **inclusion** et une meilleure **insertion professionnelle** des apprentis de la branche.

APPRENTISSAGE NUMÉRIQUE

L'ANFA tient à contribuer à la diversification des pratiques pédagogiques des CFA Pilotes par différents appels à projets, en leur proposant d'expérimenter des solutions innovantes pour l'apprentissage (projets « Outils numériques », ERAuto expérimentation de la réalité augmentée vagues 1 et 2...).

En 2023, six CFA ont été soutenus dans la mise en place de projets à forte dynamique d'innovation pédagogique, avec l'utilisation de technologies numériques et immersives, dans le cadre de l'action « Accompagnement des CFA à la transformation numérique de l'apprentissage ».

L'année 2023 a également été l'occasion pour les CFA Pilotes de participer aux tests qualitatifs et quantitatifs menés dans le cadre du projet **AAI-Auto**, porté par l'ANFA, regroupant la start-up Stellia et quatre CFA de la branche, expérimentant un outil d'apprentissage adaptatif intelligent.

L'expérimentation de l'outil s'étend depuis début octobre 2023 à plus de 60 établissements (1500 apprentis « testeurs »).

Ce projet est soutenu par l'Etat dans le cadre de l'appel à projets DEFFINUM (Dispositifs France formation Innovante Numérique), opéré pour le compte de l'Etat par la Banque des Territoires dans le cadre de France 2030.



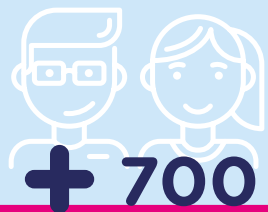
LA MOBILITÉ ET LA COOPÉRATION EUROPÉENNES

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MOBILITÉ EUROPÉENNE DES ALTERNANTS



LA MOBILITÉ EUROPÉENNE EN 2023 DANS LE RÉSEAU DES CFA PILOTES

L'ANFA apporte un soutien technique, pédagogique et financier renforcé pour le développement de projets spécifiques.



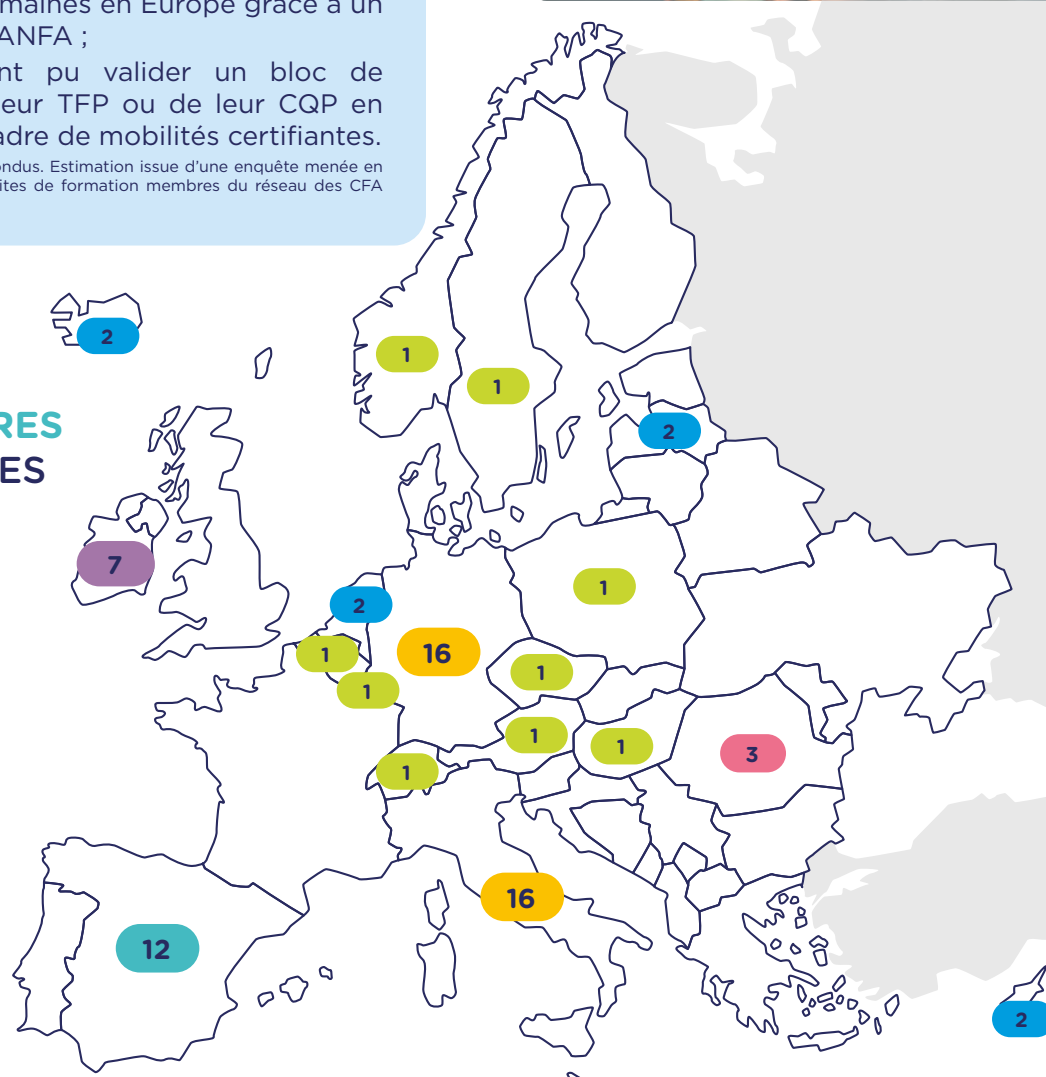
APPRENTIS PARTIS EN MOBILITÉ EN EUROPE EN 2023*

APPRENTIS

- 13 apprentis ont pu expérimenter une mobilité « longue », une immersion professionnelle de plus de quatre semaines en Europe grâce à un financement de l'ANFA ;
- 22 alternants ont pu valider un bloc de compétence de leur TFP ou de leur CQP en Europe dans le cadre de mobilités certifiantes.

* Tous types de mobilités confondus. Estimation issue d'une enquête menée en février 2024 auprès des 115 sites de formation membres du réseau des CFA Pilotes. Taux de réponse : 83%

L'ANFA poursuit son engagement pour la mobilité européenne des apprenants de la branche. Elle conseille et accompagne les établissements, notamment dans la recherche de partenaires européens, la conception de projets et la valorisation des résultats. L'ANFA propose des subventions, anime des séminaires et conçoit des outils pour faciliter les échanges européens.



LES PARTENAIRES DES CFA PILOTES EN EUROPE



LA PROFESSIONNALISATION DES RÉFÉRENTS MOBILITÉ

L'ANFA a maintenu son engagement pour la professionnalisation des référents mobilité à travers sa participation active au programme de formation MOBLT dédié au personnel des CFA. La session 2022 - 2023 a permis à 102 référents mobilité de monter en compétence sur la conception et l'organisation d'un projet de mobilité européenne et internationale pour les apprentis.

PROJET ERASMUS+ POUR L'APPRENTISSAGE NUMÉRIQUE

Après deux années de travaux, l'ANFA et ses partenaires européens ont finalisé le projet IDiVET -Improving Digital Learning in VET, en français « Améliorer l'apprentissage numérique dans l'enseignement et la formation professionnels ».

L'objectif de ce projet Erasmus+ est d'accompagner les enseignants et formateurs dans leur adaptation à la transformation digitale en mutualisant et en capitalisant sur les bonnes pratiques développées en Europe, en particulier dans le domaine automobile.

Ce partenariat a notamment permis la réalisation d'un parcours de professionnalisation hybride IDiTeach pour aider les formateurs à intégrer les technologies numériques dans leur cours.

Pour en savoir plus :
<https://www.idivet-project.eu/>



PERSPECTIVES

2024

L'un des enjeux 2024 du travail d'accompagnement de l'ANFA auprès des CFA et lycées professionnels est de consolider le dispositif de formation et de soutien des établissements dans leur transition vers une **mobilité décarbonée**. Le catalogue 2024/2025 de formation des formateurs et enseignants sera donc renforcé dans les domaines de l'électrification et de l'hybridation. L'ANFA contribuera également activement à la mise en place de nouvelles formations ou ressources pédagogiques autour de l'électrification (notamment dans le domaine de la maintenance et du recyclage des batteries) dans le cadre de projets dont l'ANFA est partie prenante.

L'Espace Ressources Formation de l'ANFA accueillera ainsi de nombreuses ressources sur le véhicule électrique créées dans le cadre du projet MVEB (Maintenance des Véhicules Électriques à Batterie).

En complément du réseau des **CFA Pilotes**, 2024 sera aussi l'année de lancement d'un réseau de **Lycées professionnels Partenaires de l'ANFA**. La voie scolaire attirant 43% des jeunes de la branche mais bénéficiant d'un taux d'insertion moins élevé que celui de l'apprentissage (46% contre 73%), il est nécessaire de travailler en plus étroite collaboration pour que tous les jeunes s'engagent dans une voie qui leur corresponde et qui puisse répondre aux attentes des employeurs.

Des groupes de travail avec les CFA Pilotes sur l'insertion et l'inclusion permettront par ailleurs de développer de nouveaux outils au service de la consolidation du projet professionnel des jeunes. La mobilité européenne y tiendra à nouveau une place privilégiée avec un accent mis sur la mobilité à visée certificative et la mobilité longue, en coopération avec l'association **Euro App Mobility** dont l'ANFA est partenaire.



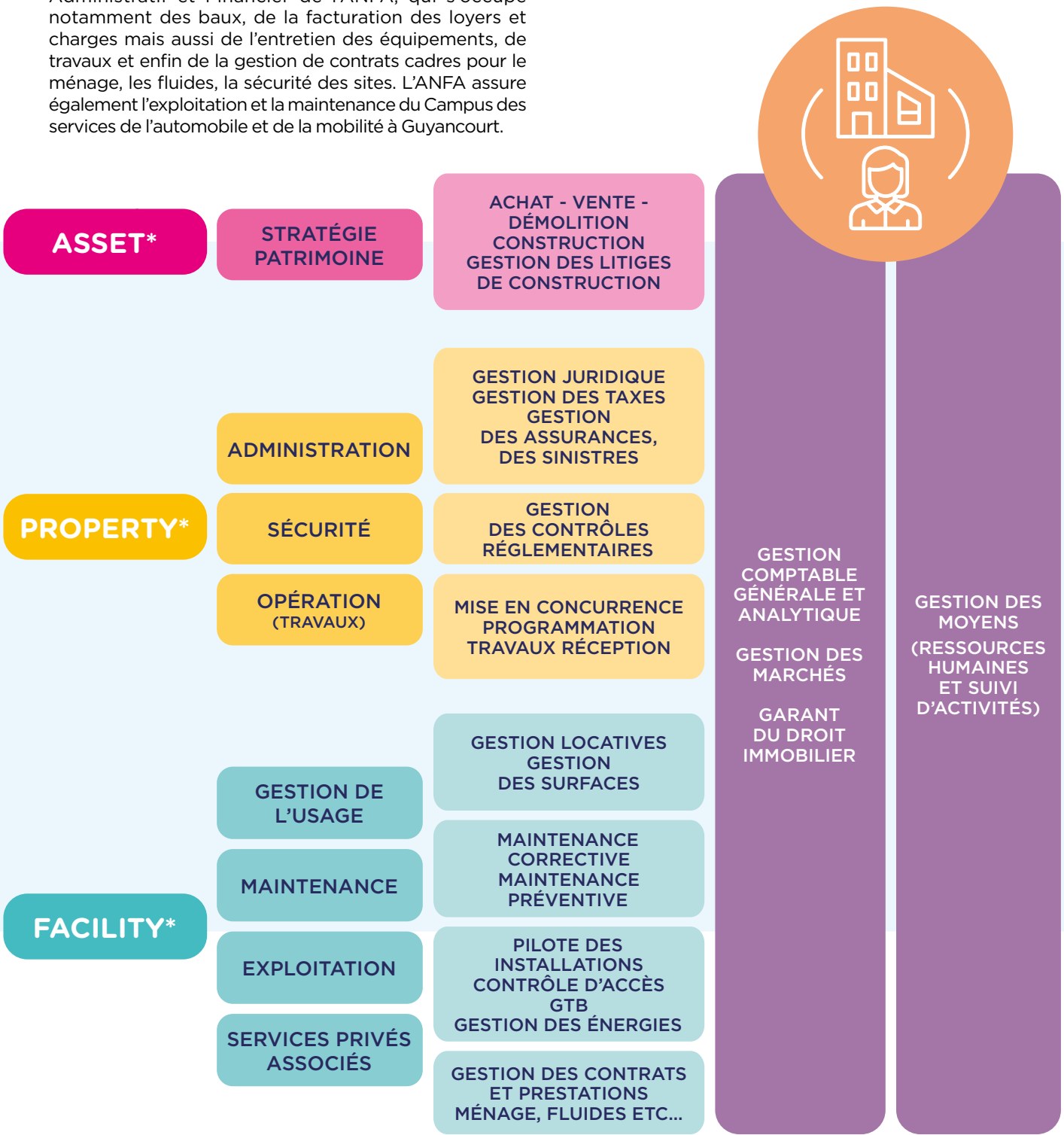
LA GESTION DU PATRIMOINE DE FORMATION

L'ANFA dispose d'un mandat de gestion de la SCI des Services de l'Automobile et de la Mobilité (SCI SAM) qui a pour objet l'acquisition, la mise à disposition, l'entretien de biens immobiliers, à des fins d'éducation ou de formation professionnelle dans les domaines de l'automobile, du cycle et du motocycle, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Cette activité d'administration du patrimoine de la SCI SAM est opérée par une partie de l'équipe du service Administratif et Financier de l'ANFA, qui s'occupe notamment des baux, de la facturation des loyers et charges mais aussi de l'entretien des équipements, de travaux et enfin de la gestion de contrats cadres pour le ménage, les fluides, la sécurité des sites. L'ANFA assure également l'exploitation et la maintenance du Campus des services de l'automobile et de la mobilité à Guyancourt.

Le patrimoine de la SCI SAM est composé de 15 centres répartis sur toute la France : Beuzelle, Brignoles, Carquefou, Carvin, Guyancourt, Illkirch, Le Bourget, Metz, Mudaison, Noisy-le-Sec, Pessac, Ploufragan, Saint-Priest, Sèvres et St Cyr en Val. Le site Sèvres est en cours de cession.

Les organismes de formation locataires de la SCI SAM sont : **le GNFA, l'INCM, l'AFORPA, le GARAC et l'ANPER.**



* L'équipe du service Administratif et Financier intervient sur la gestion de l'actif (Asset management), la gestion de la propriété (Property management) ainsi que la gestion de l'occupation (Facility management).



PROMOUVOIR



PROMOUVOIR

L'année 2023 a été l'année de la confirmation de reprise de l'activité événementielle, à un niveau similaire à celui d'avant la pandémie de COVID-19. Semaine des services de l'automobile et de la mobilité, salons et forums, finales nationales de Worldskills, concours d'excellence mécanique Alpine... Les événements en présentiel ont fait leur grand retour et se confirment comme une modalité essentielle de l'action de promotion des métiers. Le digital étant devenu définitivement l'autre pilier incontournable de cette action, un chantier conséquent s'est achevé en 2023 : la mise en ligne du nouveau site metiers-services-auto.com, entièrement revu. En 2023, l'ANFA a par ailleurs piloté, à la demande des partenaires sociaux, une grande campagne de promotion et d'attractivité des métiers qui s'est déroulée en novembre.

LA SEMAINE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITÉ (SSAM)

La 8^{ème} édition de la Semaine des services de l'automobile et de la mobilité (SSAM) s'est déroulée du 28 janvier au 4 février 2023. Avec le retour consolidé au présentiel, et la reconnaissance d'une manifestation désormais bien installée, tous les feux étaient au vert pour un événement réussi.

Plus de 200 organismes de formation (CFA et lycées professionnels) et entreprises ont organisé plus de 500 événements. Les journées portes ouvertes, les ateliers « vis ma vie » et les visites d'entreprises qui permettent d'en visiter les coulisses, restent les catégories d'événements les plus organisés et qui rencontrent le plus de succès.

La campagne 2023 a proposé un message encourageant à se projeter dans l'avenir, avec une accroche marquante, déployée en spot TV, radio et sur les affiches de la communication nationale : *Révèle-le(la) professionnel(le) qui est en toi !* La campagne ciblait ce moment crucial du choix de l'orientation. Qui faut-il écouter ? Ses parents ? Ses professeurs ? Ses copains ? Sa raison ? Sa passion ? Et si la personne la mieux placée, la plus crédible pour un ado, c'est ce même ado devenu professionnel ? Cet adulte forcément bienveillant va ainsi libérer son double plus jeune de tous les doutes qu'il pourrait éprouver en s'orientant vers un des métiers des services de l'automobile et de la mobilité. Il va le rassurer sur son avenir !

Pour donner corps à cette rencontre, un spot de 30 secondes met en scène une jeune skateuse qui semble être aspirée dans une brèche temporelle. Elle se retrouve nez à nez avec plusieurs versions d'elle-même, en pleine maîtrise de son métier, et visiblement épanouie : carrossière, technicienne camion, mécanicienne moto et gérante de magasin de vélos. L'étrangeté de la situation et l'ambiance musicale rappellent la série *Stranger Things* dont les ados raffolent.

À eux maintenant d'être les scénaristes de leur propre vie. Les métiers de l'auto, de la moto, du camion et du vélo viennent se montrer à eux comme étant des options pertinentes pour leur avenir.

Créée par l'agence Les Aiguilleurs, la campagne a donné le ton de toute la communication de l'édition 2023.

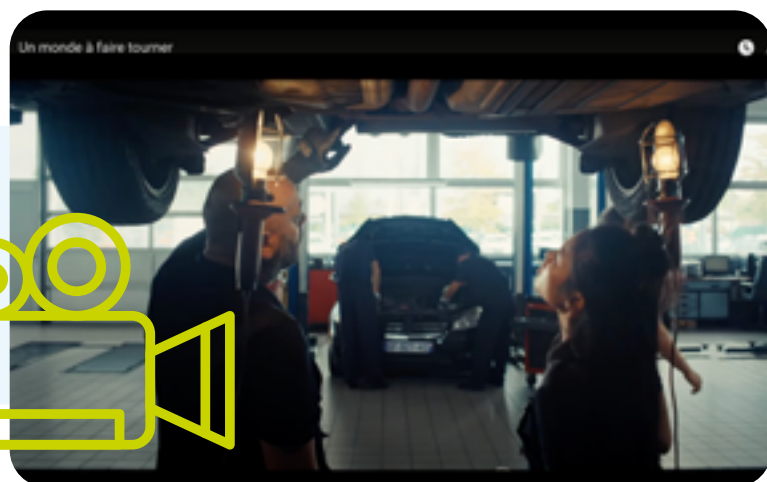
Le plan média, conçu pour la cible visée et la cible secondaire que sont les prescripteurs (en priorité les parents), mêlait à la fois des médias traditionnels - TV et radio qui conservent un impact fort - et les médias digitaux devenus incontournables (réseaux sociaux, replay, web programmatique). Le spot a également été projeté au cinéma.



+ 310 000
VISITEURS UNIQUES

Le site internet dédié a reçu plus de 310 000 visiteurs uniques. Grâce à une stratégie de référencement payant optimisée et une multiplication des contenus sur les réseaux sociaux, ce chiffre a doublé par rapport à l'année 2022.

UN MONDE À FAIRE TOURNER, UNE CAMPAGNE DE PROMOTION DES MÉTIERS GRAND PUBLIC



En novembre 2023, l'ANFA a piloté une campagne de promotion des métiers, visant le grand public. Cette campagne faisait suite à une demande des partenaires sociaux, soucieux de renforcer encore davantage l'attractivité des métiers, dans un contexte de recrutements plus que jamais difficile. La campagne, financée sur les fonds de la contribution conventionnelle collectée et gérée par l'OPCO Mobilités, avec un co-financement de l'ANFA, a fait l'objet d'une collaboration avec HAVAS Paris et HAVAS Edge. Le concept « Un monde à faire tourner », décliné en spot TV, radio et affiche, avait pour objectif de mettre en lumière l'utilité des métiers des services autos, sans

qui tout est susceptible de s'arrêter. Le plan média s'est déployé en digital mais aussi dans les médias de masse, dont la télévision en flux à des heures de grande écoute, permettant une visibilité accrue. Le volet médias de masse à lui seul visait 560 millions de contacts.

Cette campagne a été l'occasion d'une forte mobilisation de tous les acteurs de la branche, dont les entreprises – mobilisation orchestrée par l'ANFA qui a organisé un webinar de présentation et fourni un kit de communication permettant de relayer la campagne.

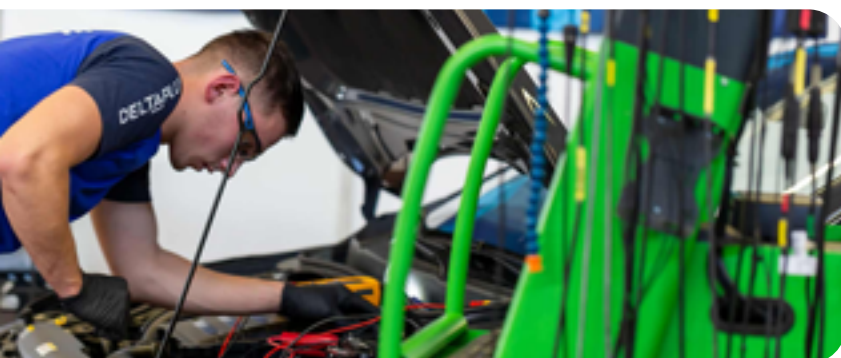
UN NOUVEAU SITE MÉTIERS SERVICES AUTOS OPTIMISÉ POUR LE MOBILE

En septembre 2023, le nouveau site metiers-services-auto.com a été mis en ligne. Entièrement repensé, créé avec l'agence digitale GAYA, le site propose une expérience utilisateur optimisée pour la consultation sur smartphone (support de consultation utilisé par près de 90% des visiteurs). Le cœur du site est un moteur de recherche permettant de découvrir des fiches métiers et formations, répartis par véhicules et domaines.

La nouvelle maquette a gagné en clarté et permet une meilleure intégration de photos et vidéos. Les contenus dédiés aux modalités d'accès ont été entièrement réécrits, pour être plus accessibles. Enfin, le site met davantage en avant la mobilité européenne et inclut une rubrique dédiée au Campus des services de l'automobile et de la mobilité, basé à Guyancourt.



UN ENGAGEMENT TOUJOURS FORT AUPRÈS DE WORLDSKILLS



L'engagement de l'ANFA, partenaire historique des Worldskills, s'est poursuivi en 2023 et les métiers des services de l'automobile en compétition continuent de susciter une forte mobilisation des organismes de formation. Pour l'ANFA, la compétition Worldskills est un formidable moyen de promouvoir les métiers sous l'angle de l'excellence, du mérite et de la persévérance. Le point d'orgue s'est déroulé en septembre 2023 avec les finales nationales à Lyon, qui ont été l'occasion d'un plan de communication renforcé sur les volets de promotion des métiers et institutionnel.

LA CRÉATION ET LA DIFFUSION D'OUTILS ET SUPPORTS D'INFORMATION



L'ANFA conçoit et produit des supports de présentation des métiers à destination des jeunes, de leurs parents ainsi que des prescripteurs (enseignants, conseillers d'orientation, etc.). Ces supports sont diffusés par les responsables territoriaux et sont mis à disposition des prescripteurs et des organismes de formation partenaires.

Les livrets métiers ont été entièrement refondus, transformés en brochures plus légères, aux contenus risquant moins une obsolescence rapide. Ces nouveaux formats répondent à une logique « drive to web », encourageant la consultation du nouveau site metiers-services-auto. Quant aux livrets régionaux, ils permettent toujours d'orienter les jeunes vers l'organisme de formation le plus proche de chez eux.



INDICATEURS DE RÉFÉRENCE

STATISTIQUES DE FRÉQUENTATION DES SITES

metiers-services-auto.com

35,794
VISITEURS

151,329
PAGES VUES

semaine-services-auto.com

310 000
VISITEURS



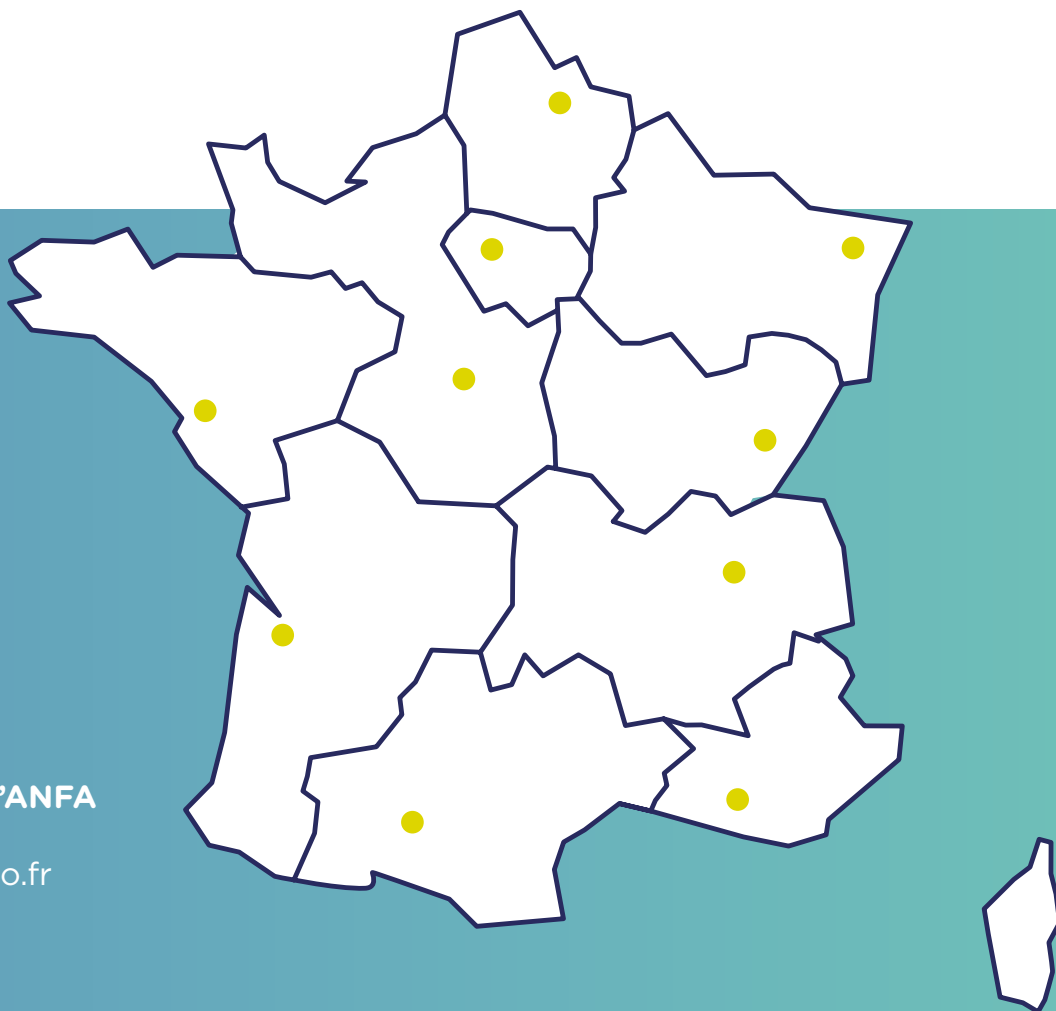
13 %
JEUNES DANS LES EMBAUCHES



PERSPECTIVES 2024

- Déployer une opération « Nos métiers recrutent » d'envergure dédiée au véhicule industriel
- Piloter la seconde édition de la grande campagne de promotion et d'attractivité des métiers en novembre, co-financée par l'OPCO Mobilités sur la contribution conventionnelle de la branche à la demande des partenaires sociaux qui en ont, à nouveau, confié la mise en œuvre opérationnelle à l'ANFA
- Refonte du jobboard de la branche et campagne de lancement





SIÈGE DE L'ANFA

01 41 14 16 18
contact@anfa-auto.fr

RESPONSABLES TERRITORIAUX

Auvergne - Rhône-Alpes

06 73 87 07 00
auvergnerhonealpes@anfa-auto.fr

Bourgogne - Franche-Comté

06 84 50 41 58
bourgognefranchecomte@anfa-auto.fr

Bretagne, Pays de la Loire

06 59 97 51 96
bretagnepaysdelaloire@anfa-auto.fr

Centre-Val de Loire, Normandie

06 67 37 02 64
centrevaleloirenormandie@anfa-auto.fr

Grand Est

07 60 39 90 74
grandest@anfa-auto.fr

Hauts-de-France

07 61 48 13 59
hautsdefrance@anfa-auto.fr

Ile-de-France

07 61 48 12 82
iledefrance@anfa-auto.fr

Nouvelle Aquitaine

07 61 48 15 27
nouvelleaquitaine@anfa-auto.fr

Occitanie

06 84 50 40 99
occitanie@anfa-auto.fr

Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse

07 62 85 93 95
pacacorse@anfa-auto.fr

anfa-auto.fr